

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

CCAS - COMMUNE DE LARRINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 6 mars 2026

**Délibération n°
20260306-03**

L'an deux mille vingt-six et le six mars à dix-huit heures, le CCAS de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Président.

Nombre de Membres

En exercice 9
Présents 8
Votants 9

Présents : BLANC Georges, METRAL Laure, CHESSEL Christelle, GUYOT Patricia, SERVOZ Nathalie, BOCHATON Isabelle, GUERRAZ Isabelle, BALZARETTI Marina, MOREL Catherine.

Absents : GUERRAZ Isabelle (pouvoir à METRAL Laure)

**Date de la convocation
12 février 2026**

A été nommée secrétaire : Christelle CHESSEL.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le

- 9 MARS 2026
et mise en ligne sur le
site internet

- 9 MARS 2026
Le président,

Georges BLANC



Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 18 052.03 €,

Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Vote le budget par chapitre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

LARRINGES, le 6 mars 2026

Le Président
Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Christelle CHESSEL

